

Armand TOROSSIAN
COMMISSAIRE-PRISEUR

155 cours Berriat
Esplanade Andry Farcy
38000 GRENOBLE

tél. 04 76 84 03 88 fax 04 76 96 86 80
e-mail : armand.torossian@gmail.com

Cabinet d'EXPERTISE
JEAN VINCHON
NUMISMATIQUE

Françoise BERTHELOT-Vinchon
Expert Numismate et Numismate Professionnel
membre AINP – membre CEEA – membre SNA – membre SFN

77 rue de Richelieu 77
75002 PARIS

tél. 01 42 97 50 00 mob 06 52 04 24 14
e-mail : vinchon@numadoo.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES GRENOBLE

lundi 24 janvier 2022

à partir de 14 heures

frais de vente 25 %

NUMISMATIQUE

MONNAIES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES EN OR

LES ROIS LOUIS

- 322
1. **LOUIS XIII le Juste** 14 mai 1610 - 14 mai 1643
Sa tête laurée à droite. Dessous : 1641.
R/. CHRS . REGN . VINC . IMP. Croix formée de huit L couronnés
cantonée de quatre lis.
♦ Fr 410 ; Dy 1298 ; Gad 58
Louis d'or à la mèche longue 1641 A = Paris. (6,75 g)
Trace de nettoyage. Petit coup sur le tranche.
T.B. 1 300 / 1 400 €



- 310
2. **LOUIS XIV le Grand** 14 mai 1643 – 1^{er} septembre 1715
Buste du roi enfant. R/. Croix formée de huit L couronnés cantonnée
de quatre lis.
♦ Fr 418 ; Dy 1422 ; Gad 245
Louis d'or à la mèche longue 1652 X = Amiens. (6,71 g)
Encoche à 11h. Très beau/T.B. 800 / 1 000 €



- 304
3. **LOUIS XIV** 1643-1715
Buste du roi enfant. R/. Croix formée de huit L couronnés cantonnée
de quatre lis.
♦ Fr 418 ; Dy 1422 ; Gad 245
Louis d'or à la mèche longue 1653 D = Lyon. (6,72 g)
Très beau. 800 / 1 000 €



- 312
4. **LOUIS XIV 1643-1715**
 Son buste lauré. R/. SIT . NOMEN Écu de France couronné.
 Étoile dans un croissant à la pointe de l'écu.
 ♦ Fr 429 ; Dy 1435a ; Gad 250
Louis d'or à l'écu 1691 D = Lyon. (6,66 g)
 Réformation. Très beau. 800 / 900 €



- 319
5. **LOUIS XIV 1643-1715**
 Son buste lauré. R/. Écu de France couronné. Étoile à la pointe de l'écu.
 ♦ Fr 430 ; Dy 1436 ; Gad 239
Demi-louis d'or à l'écu 1691 E = Tours. (3,33 g)
 Réformation. Superbe. 800 / 900 €



- 305
6. **LOUIS XIV 1643-1715**
 Tête agée et laurée du roi. R/. Croix formée de quatre lis couronnés
 et cantonnée de quatre L.
 ♦ Fr 433 ; Dy 1440a ; Gad 252
Louis d'or aux quatre L 1694 Lyon. (6,69 g)
 Réformation. T.B. 380 / 400 €



- 303
7. **LOUIS XIV 1643-1715**
 Tête agée et laurée du roi. R/. Croix formée de quatre lis couronnés
 et cantonnée de quatre L.
 ♦ Fr 433 ; Dy 1440 ; Gad 252
Louis d'or aux quatre L 1696 (atelier illisible). (6,65 g)
 Réformation. T.B. 300 / 350 €



- 317
8. **LOUIS XIV 1643-1715**
 Tête agée et laurée du roi. R/. Croix formée de quatre lis couronnés
 et cantonnée de quatre L.
 ♦ Fr 434 ; Dy 1441a ; Gad 240
Demi-louis d'or aux quatre L (date et atelier illisible). (3,36 g)
 Réformation. T.B. 300 / 350 €



- 316
9. **LOUIS XIV 1643-1715**
 Tête agée et laurée du roi. Trèfle. R/. Croix formée de huit L
 couronnés brochant sur un sceptre et une main de justice.
 ♦ Fr 436 ; Dy 1443a ; Gad 253
Double-louis d'or aux 8 L et Insignes 1702 N = Montpellier. (13,39 g)
 Réformation. Flan très large. Superbe. 5 000 / 5 500 €



- 302
10. **LOUIS XIV 1643-1715**
 Tête agée et laurée du roi. R/. Croix formée de huit L couronnés
 brochant sur un sceptre et une main de justice.
 ♦ Fr 436 ; Dy 1443a ; Gad 253
Louis d'or aux huit L et Insignes 1701 A = Paris. (6,74 g)
 Réformation. Flan large. T.B. 600 / 650 €



- 306
11. LOUIS XIV 1643-1715
 Un autre exemplaire.
Louis d'or aux 8 L et Insignes 1702 B = Rouen. (6,67 g)
 Réformation. Très beau. 500 / 550 €
- 307
12. LOUIS XIV 1643-1715
 Un autre exemplaire.
Louis d'or aux 8 L et Insignes 1702 P = Dijon. (6,76 g)
 « Fausse réformation ». De flan large. Superbe. 600 / 650 €
- 308
13. LOUIS XIV 1643-1715
 Un autre exemplaire.
Louis d'or aux 8 L et Insignes 1701 N = Montpellier. (6,68 g)
 Réformation. Très beau. 500 / 550 €
- 309
14. LOUIS XIV 1643-1715
 Un autre exemplaire.
Louis d'or aux 8 L et Insignes 1701 N = Montpellier. (6,67 g)
 Réformation. T.B. 300 / 350 €
- 311
15. LOUIS XIV 1643-1715
 Un autre exemplaire.
Louis d'or aux 8 L et Insignes (date illisible) & = Aix. (6,73 g)
 Réformation. Très beau. 400 / 450 €
- 313
16. LOUIS XIV 1643-1715
 Un autre exemplaire.
Louis d'or aux 8 L et Insignes 1701 (atelier illisible). (6,71 g)
 « Fausse réformation ». T.B./Beau. 280 / 300 €
- 314
17. LOUIS XIV 1643-1715
 Un autre exemplaire.
Louis d'or aux 8 L et Insignes (date incomplète) S = Reims. (6,76 g)
 Faux d'époque. Flan large. T.B. 400 / 450 €
- 315
18. LOUIS XIV 1643-1715
 Un autre exemplaire.
Louis d'or aux 8 L et Insignes 1701 S = Reims. (6,74 g)
 « Fausse réformation ». Flan large. T.B. 280 / 300 €



- 318
19. LOUIS XIV 1643-1715
 Même type que le louis.
 ♦ Fr 437 ; Dy 1444a ; Gad 241
Demi-louis d'or aux 8 L et Insignes 1702 A = Paris. (3,34 g)
 Réformation. Très beau. 500 / 550 €
- 320
20. LOUIS XIV 1643-1715
 Même type que le louis.
Demi-louis d'or aux 8 L et Insignes 1702 R = Orléans. (3,40 g)
 « Fausse réformation ». T.B. 400 / 450 €
- 321
21. LOUIS XIV 1643-1715
 Même type que le louis.
Demi-louis d'or aux 8 L et Insignes 1702 Y = Bourges. (3,36 g)
 Réformation. Très beau. 500 / 550 €
- 298
22. LOUIS XV le Bien Aimé 1^{er} septembre 1715 - 10 mai 1774
 Son buste drapé à gauche. R/. Deux écus ovales couronnés.
 ♦ Fr 461 ; Dy 1640 ; Gad 340
Louis d'or aux Lunettes 1728 (2^e semestre) A = Paris. (8,13 g)
 T.B. 300 / 350 €
- 300
23. LOUIS XV 1715-1774
 Son buste drapé à gauche. R/. Deux écus ovales couronnés.
 ♦ Fr 462 ; Dy 1641 ; Gad 329
Demi-louis d'or aux Lunettes 1726 W = Lille. (4,04 g)
 T.B. 300 / 350 €
- 299
24. LOUIS XV 1715-1774
 Sa tête ceinte d'un bandeau. R/. Deux écus ovales couronnés.
 ♦ Fr 464 ; Dy 1643 ; Gad 341
Louis d'or au Bandeau 1744 W = Lille. (8,12 g)
 T.B. 300 / 350 €
- 295
25. LOUIS XVI Restaurateur de la Liberté
 10 mai 1774 - 21 janvier 1793
 Sa tête nue à gauche. R/. Deux écus rectangulaires aux armes de France et de Navarre.
 ♦ Fr 474 ; Dy 1706 ; Gad 363
Double-louis d'or au buste nu 1786 A = Paris. (15,28 g)
 Très beau. 500 / 550 €
- 296
26. LOUIS XVI 1774-1793
 Un autre exemplaire.
Double-louis d'or au buste nu 1786 I = Limoges. (15,16 g)
 T.B./Très beau. 550 / 600 €



- 297
27. LOUIS XVI 1774-1793
 Un autre exemplaire.
Double-louis d'or au buste nu 1786 D = Lyon. (15,29 g)
 Très beau/Superbe.. 600 / 650 €



- 290
28. LOUIS XVI
 Même type que le double-louis.
 ♦ *Fr 475 ; Dy 1707 ; Gad 361*
Louis d'or au buste nu 1787 A = Paris. (7,61 g)
 Très beau. 320 / 350 €



- 291
29. LOUIS XVI
 Un autre exemplaire.
Louis d'or au buste nu 1786 A = Paris. (7,54 g)
 Flan miroir. Très beau/Superbe. 550 / 600 €



- 292
30. LOUIS XVI
 Un autre exemplaire.
Louis d'or au buste nu 1786 A = Paris. (7,54 g)
 Très beau. 320 / 350 €



- 293
31. LOUIS XVI
 Un autre exemplaire.
Louis d'or au buste nu 1786 (2^e semestre) I = Limoges. (7,63 g)
 Stries d'ajustage. Très beau. 350 / 380 €



- 294
32. LOUIS XVI
 Un autre exemplaire.
Louis d'or au buste nu 1787 (2^e semestre) AA = Metz. (7,64 g)
 Très beau/Superbe. 350 / 380 €



CONSULAT - 1^{ER} EMPIRE - LOUIS XVIII - NAPOLÉON III

- 326
33. BONAPARTE PREMIER CONSUL
 24 décembre 1799 - 18 mai 1804
40 Francs or an 12 Paris. (12,85 g) T.B. 400 / 420 €



- 324
34. NAPOLÉON I^{er}
 18 mai 1804 - 22 juin 1815
40 Francs or an 13 Paris. (12,86 g) T.B. 400 / 420 €



35. ³²⁵ **NAPOLÉON I^{er}**
 40 Francs or an 13 Paris. (12,89 g) T.B. 400 / 420 €



36. ³²³ **NAPOLÉON I^{er}**
 40 Francs or an 14 Paris. (12,90 g) Très beau. 400 / 420 €



37. ³³⁰ **LOUIS XVIII Première Restauration**
 3 mai 1814 - 20 mars 1815
 20 Francs or 1815 Paris. (6,43 g)
 Trace de nettoyage. Superbe. 200 / 210 €



38. ³³¹ **LOUIS XVIII**
 20 Francs or 1815 Bayonne. (6,46 g) Très beau. 200 / 210 €



39. ³²⁷ **LOUIS XVIII gouvernement royal**
 8 juillet 1815 - 16 septembre 1824
 40 Francs or 1816 Paris. (12,94 g)
 Trace de nettoyage. T.B./Très beau. 400 / 420 €



40. ³²⁸ **LOUIS XVIII**
 40 Francs or 1816 Bayonne. (12,84 g) T.B. 400 / 420 €



41. ³²⁹ **LOUIS XVIII**
 40 Francs or 1818 Lille. (12,91 g) T.B./Très beau. 400 / 420 €



42. ³³² **NAPOLÉON III**
 2 décembre 1852 - 1^{er} mars 1871
 100 Francs or 1855 Paris. (32,31 g) Très beau. 1 100 / 1 200 €



MONNAIES ÉTRANGÈRES

- 301
43. ESPAGNE – FERDINAND VI 1746-1759
½ Escudo or 1757 Madrid. Fr 274 (1,59 g)
T.B. 80 / 100 €



- 333
44. LIECHTENSTEIN – JOSEPH WENCEL 1748-1772
Ducat en or frappé à Munich (1758) **REFRAPPE** vers 1970. Fr 10R
(3,38 g)
Superbe. 100 / 120€



CONDITIONS GENERALES D'ACHAT AUX ENCHERES PUBLIQUES

Les rapports entre la SARL GRENOBLE ENCHERES ou la SELARL TOROSSIAN et l'acquéreur sont soumis aux présentes dispositions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux qui seront mentionnés au procès-verbal de vente. La SARL GRENOBLE ENCHERES est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L312-4 et suivants du Code de commerce. En cette qualité la SARL GRENOBLE ENCHERES agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. La SELARL TOROSSIAN est titulaire d'un office de commissaire-priseur judiciaire.

- I. **Le bien mis en vente** Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. La MAISON DE VENTE se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

Il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Le commissaire-priseur de vente se réserve le droit d'apporter des modifications ou des compléments d'information à la description des lots. Elles seront annoncées durant l'exposition ou lors de l'enregistrement des ordres d'achat ou lors des ventes. Les états de conservation sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et **restent soumises à son appréciation personnelle**. L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement, la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts. Des modifications pouvant être apportées aux descriptifs en cours de vente, il est de la responsabilité des enchérisseurs d'être dans des conditions optimales pour enchérir que ce soit via une plateforme live, et notamment de mettre le son ou au téléphone. Les estimations sont fournies à titre purement indicatif, elles ne constituent pas une quelconque garantie et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies ; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

Pour faciliter les calculs des acquéreurs potentiels, la MAISON DE VENTE pourra être conduite à utiliser à titre indicatif un système de conversion des devises. Néanmoins les enchères ne pourront être portées en devises et les erreurs de conversion ne pourront engager la responsabilité de la MAISON DE VENTE .

- II. **La vente.**

a. Inscription En vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès de la MAISON DE VENTE avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. La MAISON DE VENTE se réserve le droit de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité par une copie recto-verso d'une pièce d'identité, de ses références bancaires. La MAISON DE VENTE se réserve le droit d'interdire l'accès à la salle de vente à tout acquéreur potentiel pour justes motifs. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par la MAISON DE VENTE et justifiée par les pièces adéquates (pouvoir du mandant, carte d'identité du dirigeant et de l'acquéreur). Les ordres d'achat ou téléphoniques doivent être impérativement formulés par écrit au plus tard 2h avant la vente à la condition que le versement de l'éventuel dépôt de garantie ait été réalisé préalablement pour les lots le nécessitant.

b. Demande de ligne téléphonique Les enchérisseurs portent en principe des enchères en personne, en étant présent dans la salle de vente. Toutefois la MAISON DE VENTE pourra accepter gracieusement de recevoir les enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté au plus tard 2h avant la vente et aura fourni les justificatifs de son identité requis par la MAISON DE VENTE et versé l'éventuel dépôt de garantie requis. Les enchères par téléphone sont une facilité mise en place uniquement pour les lots dont la valeur de l'estimation basse est au moins égale à 400 €. La MAISON DE VENTE se réserve le droit de demander un dépôt de garantie. Si le lot n'est pas adjugé à cet enchérisseur, le dépôt de garantie sera renvoyé sous 72h, dans le cas où l'enchérisseur aura fourni un RIB. A défaut, un délai plus long s'appliquera du fait du renvoi par chèque. La

MAISON DE VENTE ne pourra voir engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone. À toutes fins utiles, la MAISON DE VENTE se réserve le droit d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente. Les enregistrements seront conservés jusqu'au règlement du prix, sauf contestation.

c. Demande d'ordre d'achat La MAISON DE VENTE pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'achat supérieurs à 400€ pour les objets et au **moins égale à l'estimation basse** du lot concerné. Il conviendra de lui transmettre les ordres au plus tard 2h avant la vente et fournir les justificatifs de son identité requis par la MAISON DE VENTE à la condition d'avoir versé l'éventuel dépôt de garantie requis. Si le lot n'est pas adjugé à cet enchérisseur, le dépôt de garantie sera renvoyé sous 72h, dans le cas où l'enchérisseur aura fourni un RIB. A défaut un délai plus long s'appliquera du fait du renvoi par chèque. Si la MAISON DE VENTE reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré, la priorité sera donnée aux enchérisseurs présents en salle. La MAISON DE VENTE ne pourra voir engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit. Pour rappel dans le cadre des ordres secrets déposés sur le site Interencheres.com, il n'y a pas de minimum de montant d'ordre, mais une préinscription sur le site.

d. LIVE Afin d'enchérir en ligne sur la plateforme live de Interencheres.com, il convient de se préinscrire sur le site et renseigner les éléments relatifs à son identité et à sa carte bancaire. La MAISON DE VENTE se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information. Notamment dans le cas des ventes de véhicules réservées aux professionnels de l'automobile et les lots sur désignation dont une date d'enlèvement est prédéfinie. La MAISON DE VENTE se réserve le droit de demander un dépôt de garantie. Si le lot n'est pas adjugé à cet enchérisseur, le dépôt de garantie sera renvoyé sous 72h, dans le cas où l'enchérisseur aura fourni un RIB. A défaut un délai plus long s'appliquera du fait du renvoi par chèque. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

III.

L'exécution de la vente

a. La Mise à prix Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, la MAISON DE VENTE se réserve le droit de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. En revanche, le vendeur n'est pas autorisé à porter lui-même des enchères directement ou par le biais d'un mandataire.

b. Adjudication La MAISON DE VENTE dirigera la vente de façon discrétionnaire, en veillant à la liberté des enchères et à l'égalité entre l'ensemble des enchérisseurs, tout en respectant les usages établis. La MAISON DE VENTE se réserve le droit de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots. Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour la MAISON DE VENTE, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé. Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot "adjugé" ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu. L'adjudicataire ne pourra obtenir la délivrance du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix. Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles.

c. Frais Pour les lots en provenance de l'Union Européenne, la vente sera faite au comptant et conduite en Euros. En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot les commissions et taxes suivantes : Pour les lots mis en vente à titre volontaire, les frais sont fixés à 25% TTC (20,83% HT) sauf indication contraire au catalogue. Ces frais seront majorés des frais des plateformes internet live s'ils sont acquis via ces plateformes, à titre d'exemple, les frais de la plateforme Internet live du site Interencheres.com, s'élèvent à : 3,60% TTC (3% HT) pour les lots autres que les véhicules 42 € TTC (35€ H.T.) par véhicule. Pour les lots mis en vente à titre judiciaire, les frais sont de 14,28% TTC (11,90% HT), les lots acquis via la plateforme internet live du site Interencheres.com ne seront pas majorés de la commission de la plateforme. Le montant de la facture pouvant être communiqué à tout moment sur simple demande. - Concernant les lots soumis à caution pour bonne fin d'enlèvement, le dépôt de la caution doit être acquitté en même temps que le bordereau d'adjudication, avant toute délivrance. Il convient aussi de fournir un RIB pour sa restitution sous 72h une fois le bon enlèvement constaté par la MAISON DE VENTE, à défaut la caution sera restituée par chèque et un délai plus long sera à prévoir. - T.V.A : pour les lots soumis à TVA, elle pourra être restituée à l'adjudicataire professionnel, situé en dehors du territoire Français et disposant d'un N° de TVA valide, sur présentation des justificatifs de sortie du territoire (CMR), dans un délai maximum d'un mois après la vente ; passé ce délai la T.V.A. sera reversée aux Services fiscaux français. Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes (dont la T.V.A.), même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation.

d. Acquiescement L'adjudicataire pourra s'acquiescer par les moyens suivants :

- En espèces : jusqu'à 1000 euros, frais et taxes compris, pour les ressortissants français et les personnes agissant pour le compte d'une société ; jusqu'à 15 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité, d'une preuve que leur résidence fiscale est à l'étranger et qu'ils agissent en tant que particulier. Aucun paiement en espèce ne sera accepté pour le règlement des métaux par un professionnel (art. L112-6 CMF).
- Par carte de crédit : VISA, MASTERCARD (les cartes American Express sont refusées). Par Interencheres.com : Si le lot a été acquis via la plateforme live de Interencheres.com, le paiement pourra s'effectuer par prélèvement sur la carte bancaire, enregistrée sur le site lors de l'inscription,
- Par virement bancaire. En cas de paiement par virement il convient de se référer aux références bancaires figurant sur le bordereau acquéreur remis à l'adjudicataire. Il convient d'indiquer votre nom et le numéro de votre bordereau d'adjudication sur le formulaire de virement. Les frais bancaires sont à la charge de l'acheteur, notamment les virements provenant de l'étranger.
- Aucun chèque n'est accepté

e. Délivrance La MAISON DE VENTE ne prend pas en charge les expéditions des lots adjugés. Les achats ne pourront être enlevés qu'après leur paiement intégral et définitif, majoré des frais, taxes et cautions. Dès l'adjudication prononcée, les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire et demeurent à ses frais, risques et périls. Il appartient aux adjudicataires de faire assurer leurs lots dès l'adjudication. Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage qui sont à leur charge. À défaut d'enlèvement du bien dans un délai de : - 5 jours ouvrés après la date de vente pour les lots hors véhicule - 3 jours ouvrés après la date de vente pour les véhicules la MAISON DE VENTE se réserve le droit de procéder à une facturation au titre des frais de gardiennage d'un montant de 12 € H.T. par jour et par lot. Concernant les lots vendus sur désignation, la délivrance se fait sur rendez-vous et à un horaire

prédéfini comme indiqué sur le descriptif du lot. L'adjudicataire peut mandater un tiers pour effectuer le retrait de ses achats. Cette personne doit être munie d'une procuration, du bordereau et d'une copie de la pièce d'identité de l'adjudicataire et de sa propre pièce d'identité. Pour les ventes situées au 155 cours Berriat à Grenoble (38000), vous pouvez notamment contacter pour l'expédition et l'emballage : • Mail Boxes Etc. (MBE) au 04 56 29 58 13 mbe2604@mbe-france.fr • Transport Ivan VEZZOLI – 06 12 36 35 06. • Ou tout autre prestataire de votre choix

f. Défaillance de paiement Pour les ventes volontaire à défaut du paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule par cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant. En outre, la MAISON DE VENTE se réserve le droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix : des intérêts au taux légal majoré de cinq points ; le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance ; le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères. Dans l'hypothèse où le prix de revente serait supérieur à celui de l'adjudication initiale, la différence appartiendra au vendeur du bien concerné. La MAISON DE VENTE se réserve également le droit de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. La MAISON DE VENTE se réserve d'exclure de ses ventes futures tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

g. Responsabilité Le magasinage n'engage pas la responsabilité de la MAISON DE VENTE à quelque titre que ce soit. La MAISON DE VENTE décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration de l'acheteur. La MAISON DE VENTE sera autorisée à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engage la responsabilité de l'adjudicataire. Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de la MAISON DE VENTE dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies par la MAISON DE VENTE. h. TVA Certains des lots mis en vente permettront aux acquéreurs professionnels de récupérer la TVA aux taux applicables en vigueur sur le prix total, d'autres ne donneront pas droit à récupération de TVA. Il appartient aux clients professionnels de solliciter, préalablement à la vente des lots qu'ils convoitent, auprès de la MAISON DE VENTE, le régime de TVA qui leur est applicable. Pour ce qui concerne les véhicules, la mention « TVA » apparaissant dans la désignation du véhicule signifie que le véhicule est vendu avec TVA récupérable, a contrario l'absence de cette mention signifie que le véhicule est vendu sans TVA récupérable.

IV. Les incidents de la vente. En cas de contestation, la MAISON DE VENTE se réserve le droit de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente. Dans l'hypothèse d'une double enchère où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, par téléphone ou par le biais de la plateforme Internet live de Interencheres.com et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères. Pour faciliter la présentation des biens lors des ventes, la MAISON DE VENTE pourra utiliser des moyens vidéos. En cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, la MAISON DE VENTE ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

V. Préemption de l'Etat français. L'Etat français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'Etat manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours. La MAISON DE VENTE ne pourra être tenue pour responsable des conditions de la préemption par l'Etat français.

VI. Assurances. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions et la MAISON DE VENTE décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. Toutes les formalités, les emballages et transports restent à la charge exclusive de l'acquéreur et de sa responsabilité.

VII. Indépendance des dispositions. Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

Dispositions selon mesures sanitaires COVID-19 Les ventes en salle se dérouleront en présence d'un public restreint : le refus de l'accès à la salle de vente ne pourra pas être considéré comme une entrave à la liberté de porter enchère, les moyens dématérialisés permettant d'accéder à cette vente. L'ensemble de nos ventes sont disponibles en LIVE sur Interencheres.com. Les expositions préalables se feront dans les mêmes conditions de restriction. Veuillez contacter l'étude pour organiser une visite sur rendez-vous, avec port obligatoire du masque et de gants. La délivrance des lots se fera également sur rendez-vous, avec port obligatoire du masque et de gants. Ces conditions sont susceptibles d'évoluer sous réserve de nouvelles mesures. Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères NOTICE D'INFORMATION Les MAISON DE VENTE sont abonnées au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après des MAISON DE VENTE ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par les MAISON DE VENTE. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par les MAISON DE VENTE est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires) Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, les MAISON DE VENTE pourront conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elles organisent à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et MAISON DE VENTE ont tous les trois la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. Les MAISON DE VENTE, en tant qu'abonnées sont responsables de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité : - Pour les inscriptions réalisées par les MAISON DE VENTE : par écrit auprès de MAISON DE VENTE, 155 cours Berriat Site Bouchayer Viallet 38000 GRENOBLE, - Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction. Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation. L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer les SARL SELARL TOROSSIAN de tout changement concernant ses coordonnées de contact